

degli Archivi, probabilmente dimenticati: ma quando giunse il cittadino Bertholet, e poi Monge, Tinet e Barthélémy, e si venne alla scelta, fu dichiarato che, non avendo forse la Republica francese mestieri di un numero sì riguardevole di manoscritti della Libreria di S. Marco, i cittadini a ciò deputati dovevano negoziare colla Republica veneta, perchè alcuni di questi manoscritti fossero permutati con altri oggetti od importanti o costosi: permutazione, dicevasi, *che riuscirebbe assai vantaggiosa ad ambedue le Republiche* (1).

(1) Ecco il decreto: « Le ministre plénipotentiaire de la République Française annonce au Gouvernement Provisoire de Venise l'arrivée du citoyen Bertholet, membre de la Commission des Sciences et Arts, et chargé par le Gouvernement français de recueillir en Italie les objets de cette nature, appartenans à la République française *par suite de ses conquêtes ou de ses traités.*

» La Municipalité voudra bien faire donner les ordres qu'elle jugera nécessaires, pour que le citoyen Bertholet puisse faire le choix *des tableaux et des manuscrits qui sont mentionnés dans le traité* qu'elle a fait avec le Général en chef de l'armée d'Italie (16 maggio, 1797).

» Le ministre de France se reserve de se concerter avec la Municipalité pour les échanges qui pourraient être faites en cas que le Commissaire des arts ne jugeait point à propos de prendre les cinquents manuscrits, attendu la quantité qui existe déjà dans la Bibliothèque Nationale et l'utilité plus grande dont ils peuvent être pour celle de Venise.

» Il espère que le Gouvernement Provisoire se prêtera d'autant plus volontiers a ces échanges, *qu'elles sont d'un intérêt commun pour les deux Républiques.*

» A Venise, ce 1.^{er} Messidor,

» Le Ministre Plénipotentiaire de la Rép. Franç.

» LALLEMENT. »

Nell' Archivio, Busta segnata O. S. Democrazia, 1797.